

Avec le consentement et la participation des bandes concernées, on fait des relevés pour établir l'utilisation actuelle et possible des terres de la réserve. Au besoin, les Indiens reçoivent la formation nécessaire à l'aménagement et à la gestion de leurs terres et on leur aide à se procurer l'équipement dont ils ont besoin. De nombreuses bandes font preuve d'un intérêt accru quant à l'utilisation commerciale et industrielle des terres de leur réserve, et la mise en valeur des ressources sur les réserves, ou à proximité de celles-ci, entraîne l'aménagement des installations de traitement coopératives et autres, même dans les réserves plus éloignées. On aide le peuple indien à s'adapter à la vie commerciale et industrielle du Canada en l'aidant financièrement et au moyen d'une formation appropriée à entreprendre la gestion de petites entreprises dans les limites des réserves.

En 1965-1966 (derniers chiffres disponibles), les Indiens ont confectionné pour environ \$1,200,000 d'articles d'artisanat pour la vente et pour leur propre usage. L'intérêt accru envers l'artisanat traditionnel et l'expansion des débouchés contribuent à la croissance continue de cette importante industrie. Dans le but de favoriser celle-ci, la Direction des affaires indiennes maintient un service de consultation et de mise sur le marché, dirige des programmes de publicité à l'échelle nationale et fournit de l'aide technique et financière. Bon nombre d'Indiens ont organisé des entreprises fondées sur la production et la vente d'objets d'artisanat qui ont été couronnées de succès.

Aménagement communautaire.—Le programme d'aménagement communautaire, lancé en 1964, a amené les peuplades indiennes à s'intéresser davantage à la gestion de leurs affaires. Conscientes de cette responsabilité, plusieurs bandes indiennes à travers le pays s'efforcent de mettre au point leur propre régime d'administration municipale. Quarante-huit spécialistes en aménagement communautaire, engagés par la Direction des affaires indiennes, aident et encouragent les Indiens à s'orienter vers l'avenir. Un programme de subventions a été mis sur pied pour familiariser les bandes avec les programmes et pour les aider financièrement. Les frais du programme ont augmenté de \$66,892 en 1965-1966 à \$445,300 en 1966-1967.

Afin de faire bénéficier les Indiens des services provinciaux, l'Administration fédérale a signé des accords de développement communautaire avec l'Ontario et l'Alberta, et comme par le passé, les Indiens des autres régions du Canada ont bénéficié des services provinciaux en vertu d'ententes officieuses. En général, en vertu des accords et des ententes officieuses les Indiens jouissent des services provinciaux dont le coût est réparti suivant le chiffre de la population lorsque celle-ci se compose d'Indiens et d'autres races.

En 1965, on a établi un programme visant à développer et préserver la culture indienne en encourageant les travaux d'artisanat et autres œuvres artistiques, la littérature, la danse, les chansons de folklore et toute activité connexe. Pour les encourager à développer leurs talents de créateur et d'interprète, on accorde des subventions et des bourses d'étude à des particuliers, à des groupes et à des associations culturelles.

Aménagement matériel des réserves.—Au début de 1966, le gouvernement fédéral a annoncé un programme de 112 millions de dollars, réparti sur cinq ans, pour améliorer les conditions de vie dans les réserves indiennes. Le programme prévoit de l'aide à la construction domiciliaire, l'établissement de réserves d'eau potable et d'installations sanitaires, électrification des habitations et l'amélioration des routes dans les agglomérations indiennes. Après une étude de la situation domiciliaire dans les réserves, terminée en février 1965, on a signalé un besoin de 12,000 nouveaux logements au cours de cette période quinquennale. Le programme vise à construire des maisons avec quelque 75 millions de dollars en deniers publics et des contributions provenant de bandes indiennes et de particuliers; 1,769 habitations ont été construites en 1966-1967 et, en 1967-1968, on compte ériger 1,959 autres habitations. Environ 10 millions de dollars seront affectés à l'approvisionnement en eau potable et à l'installation des systèmes d'égout convenables. Le programme d'électrification rurale utilisera les services publics dans la mesure du possible et le coût prévu est de sept millions. Le solde sera affecté à la construction de meilleures routes. En 1967-1968, ces projets entraîneront des dépenses d'environ \$21,178,000.